

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/063

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 29/09/2025

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
24/09/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 16

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
DUBOIS, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC,
TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, COUDRY,
DUMORTIER, HOUSSIN, PONS.

Procurations de vote : 3

Francis HENRIOT donne pouvoir à Martine
DELESSARD, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice
MOUTON, Damien LAPOUGE donne pouvoir à François
PONS

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des
communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a
été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES

Rapporteur : Patrice MOUTON

Vu le contrat d'assurance souscrit auprès de la SMACL en date du 01/01/2020 arrivant à
échéance au 31 décembre 2025.

Considérant la nécessité pour la collectivité de souscrire des contrats d'assurance :

- Protection fonctionnelle ;
- Responsabilité ;
- Auto-collaborateurs ;
- Véhicules à moteur ;
- Dommages aux biens ;
- Protection juridique ;

Considérant la proposition de la société SMACL pour ces contrats dont une synthèse est

présentée ci-dessous, monsieur le maire propose de renouveler le contrat d'assurance auprès de la SMACL pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031.

Il propose de choisir l'offre suivante : Dommages aux biens avec franchise 300€ hors franchises particulières 19 358,04 € et pour les véhicules à moteur : Offre avec le tracteur AS MOTOR en formule 2 - Avec franchise 300 € hors particulières 4069.12

Contrat d'assurance Aout 2025	Ancien Contrat	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
Responsabilité - Protection juridique - Protection fonctionnelle et Auto collaborateur	Sans franchise Responsabilité - protection juridique et fonctionnelle	Responsabilité - protection juridique et fonctionnelle Sans Franchise	Responsabilité - protection juridique et fonctionnelle Sans Franchise	Responsabilité - protection juridique et fonctionnelle Sans Franchise
Responsabilités	4 906.10 €	4 919.00 €	4 919.00 €	4 919.00 €
Protection juridique	750.20 €	754.27 €	754.27 €	754.27 €
Protection fonctionnelle	130.23 €	135.06 €	135.06 €	135.06 €
Auto collaborateurs	490.19 €	686.24 €	686.24 €	686.24 €
Dommages aux biens avec franchise		Dommages aux biens Franchise 300 €	Dommages aux biens Franchise 750 €	Dommages aux biens Franchise 1 500 €
Dommages aux biens	17 483.00 €	19 358.04 €		
Dommages aux biens			17 214.85 €	
Dommages aux biens				16 500.31 €
Véhicule à moteur avec franchise	3 153.21 €	Véhicule à moteur Franchise 300 €	Véhicule à moteur Franchise 600 €	Véhicule à moteur Franchise 900 €
Tracteur Formule 2 - Camion Formule 3		4 069.12 €		
Tracteur Formule 2 - Camion Formule 3			3 474.94 €	
Tracteur Formule 2 - Camion Formule 3				3 253.36 €
Total assurance	26 912.93 €	29 921.73 €	27 184.36 €	26 248.24 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De renouveler le contrat auprès de la SMACL pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031 en suivant la proposition de monsieur le maire
- D'autoriser monsieur le maire à signer le contrat

Fait et délibéré, le 29 septembre 2025

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

